



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par : Arnaud SCHLOSSER
Tél. : 01.60.76.33.63
Mél : arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 26 juin 2020

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 10 juin 2020, s'est réunie le 26 juin 2020, à Évry-Courcouronnes (91), sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- Mme Pauline CARRAI, représentant l'association « NaturEssonne » en tant que titulaire ;
- Mme Odile CLOUT, représentant l'association « NaturEssonne » en tant que suppléante ;
- Mme Nathalie LAFOSSE, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Gilles PILLIAS, vice-président de la coordination rurale de la couronne parisienne ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, président de l'association « Essonne Nature Environnement » ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France.

1.2 Pouvoirs :

- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France, dispose des pouvoirs de M. Thierry LANOE, représentant la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France, de M. Frédéric GAUCHER, représentant le président des jeunes agriculteurs et de M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le conseil départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français, dispose du pouvoir de Mme Elodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des notaires de l'Essonne ;
- M. LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France, dispose du pouvoir de M. Denis RABIER, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, président de l'association « Essonne Nature Environnement », dispose du pouvoir de Mme Danielle ALBERT, représentant le président de l'union régionale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. Patrick OLLIER, président du conseil de la métropole du Grand Paris ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le coprésident du réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO.

2) 2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- Mme Julie VEYSSEYRE de la SAFER de l'Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN de l'ONF ;
- Mme Mathilde LAPERNA, M. Loïc MIGNON, M. Badreddine REKIK et M. Arnaud SCHLOSSER de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour est :

- a) Examen du PLU de Leuville-sur-Orge ;
- b) Examen du PLU de Chamarande.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Leuville-sur-Orge : M. Éric BRAIVE, maire, M. MOREAU, adjoint responsable de l'urbanisme et Mme Marie LOGEOT du service urbanisme.
- PLU de Chamarande : M. Patrick DE LUCA, maire et Mme Isabelle RIVIERE du bureau d'étude Rivière-Letellier.

Remarque : M. Jean-Pierre MOULIN, président de l'association « Essonne Nature Environnement », est en désaccord avec l'avis rendu sur le PLU de Leuville-sur-Orge pour les raisons suivantes :

- les pouvoirs détenus par certains membres n'ont pas été énoncés en séance ;
- l'utilisation grandissante de surfaces agricoles par les communes de Coeur d'Essonne Agglomération pose question.

À Évry-Courcouronnes, le
Le président de la CDPENAF,



Philippe ROGIER

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>